

# Les élections 2015

PAR MÉLANIE CANTIN

L'équipe de l'APTDQ tient des élections chaque année lors de l'assemblée générale annuelle (AGA). Ce ne sont bien sûr pas tous les postes qui sont en élection chaque fois et le protocole fait en sorte que les postes clés ne soient pas en élection en même temps afin de ne pas fragiliser l'Association.

Un bulletin de mise en candidature est transmis à l'ensemble des membres au moment où le secrétariat de l'APTDQ fait parvenir l'avis de convocation en prévision de l'AGA. Si un poste en particulier vous intéresse, nous vous invitons à remplir ledit bulletin et à le faire parvenir à l'APTDQ avant la date de fermeture du dépôt des candidatures. Le jour des élections, si aucune candidature n'a été reçue pour un poste en particulier, un membre peut être proposé à ce poste par un autre membre. Si le membre accepte, il devient candidat. Si plus d'un candidat accepte, le président d'élection procède au scrutin pour ce poste. Bref, les bulletins reçus avant la date butoir auront la priorité sur toute autre candidature.

Les membres réguliers peuvent postuler à l'ensemble des postes tandis que les membres étudiants de 3<sup>e</sup> année peuvent postuler à titre de conseiller numéro 3 pour la section jeunesse.

Les postes que voici seront en élection le 2 mai prochain :

Poste	Durée
Présidence	2 ans
Secrétaire	2 ans
Conseiller numéro 3	2 ans
Conseiller numéro 2	1 an



À noter que tous ceux qui s'impliquent au sein du conseil d'administration de l'APTDQ le font bénévolement.

Vous remarquerez que le mandat de conseiller numéro 2 ne sera que d'un an. Cette situation s'explique puisqu'il y a eu une démission il y a quelques semaines. Le poste sera donc disponible pour les élections de la prochaine AGA afin qu'une autre personne termine le mandat qui avait été entamé.

Lorsqu'on s'implique au sein du conseil d'administration de l'APTDQ, on s'engage à assister à une réunion par mois, sauf pendant la période estivale, ce

qui équivaut à environ 9 réunions par an plus l'assemblée générale annuelle. À l'exception de l'AGA, les réunions ont lieu les soirs de semaine en fonction des disponibilités des élus.

Il est toujours possible de s'impliquer au sein de certains comités particuliers ou d'accepter des mandats spécifiques en lien avec vos talents et vos passions. Certains postes impliquent toutefois certaines tâches précises. Par exemple, le conseiller numéro 3 assigné à la section jeunesse est responsable de faire le pont entre l'APTDQ et les départements des techniques de la documentation des cégeps de la province. La plupart des communications s'effectuent par courriel, mais une fois par an, le conseiller jeunesse est appelé à se rendre sur place afin de rencontrer les élèves finissants en techniques de la documentation pour leur présenter les services offerts par l'APTDQ. Le conseiller jeunesse supervise également les inscriptions des membres étudiants avec l'aide de notre secrétaire-conseil, M<sup>me</sup> Cendrine Audet.



Le conseiller numéro 2 n'a pas de tâche spécifique qui lui est assignée. Il peut offrir son aide en fonction des champs d'expertise qui l'intéressent le plus.

Le secrétaire, quant à lui, est responsable de la rédaction des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales annuelles. Il agit en quelque sorte à titre de mémoire de l'Association et peut aider la personne qui assure la présidence pour la continuité et le suivi des dossiers.

Selon l'article 7.04 de nos statuts et règlements :

*[...] le président de la corporation préside toutes les assemblées du conseil d'administration ainsi que celles des membres de la corporation. Le président de la corporation en est le principal officier exécutif et, sous le contrôle des administrateurs, il surveille, administre et dirige généralement les activités de la corporation. Le président exerce de plus tous les autres pouvoirs et fonctions que les administrateurs déterminent.*

Concrètement, le poste de présidence nécessite que la personne qui l'occupe chapeaute tous les dossiers et s'assurent que les communications soient fluides et

efficaces entre les différents intervenants des comités de l'APTDQ. La personne assignée à ce poste doit assister à des réunions (conférence téléphonique ou rencontre *de visu*) afin de représenter l'APTDQ entre autres dans le dossier du Congrès des milieux documentaires du Québec (CMD). Cette fonction implique également de produire le mot du président destiné à l'*Info-documentation* afin de tenir les membres informés des actions entreprises par notre Association.

Lorsque la personne qui occupe la présidence quitte son poste, elle agit à titre de coordonnatrice pendant six mois à un an afin de former son successeur. La personne qui occupe ses nouvelles fonctions n'est donc pas laissée à elle-même.

Siéger au sein du conseil d'administration de l'APTDQ offre la possibilité de développer des compétences fort utiles dans le cadre de nos emplois. De plus, ce genre d'engagement ne passe pas inaperçu auprès des employeurs en plus de permettre de développer un réseau de contacts plutôt impressionnant.

Alors, serez-vous membre de l'équipe du conseil d'administration 2015-2016? ◆



APTDQ

Info>documentation

Association professionnelle des techniciennes et techniciens en documentation du Québec

## À VENIR DANS NOS PROCHAINES PARUTIONS...

- L'*Info-doc* explore : Chicago Public Library
- L'autoédition sur le Web
- La diffusion des archives sur le Web
- L'importance des politiques d'élagage
- La gestion des archives en entreprise privée
- Gestion des documents – que sont les documents essentiels?

**N'hésitez pas à nous proposer vos écrits!**